

CONSEIL GENERAL

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Date : 2 décembre 2024

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Castioni Patrick

Présences : Balimann Erwin, Bourqui Fabrice, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Märki Daniel, Marti Laure, Monney Florian, Pillonel Patrick, Pillonel Pittet Séverine, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe, Sauter Ludovic, Wyss Gérard

Excusé : Arnold Pascale, Poyet Jérôme, Stauffacher Jörg

Secrétaire : Marlyse Dubey

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Delley Stéphane, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé : Cornioley Christian, Hayoz Mary-Ann

Le président, **M. Patrick Castioni**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Il salue également le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Je vous rappelle que seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole.

Je souhaite remercier les membres du Conseil communal et du Conseil général qui ont participé à la sortie à la Préfecture du Lac. L'échange était très intéressant et enrichissant. Les retours de M. le Préfet du Lac et de la collaboratrice de la Préfecture sont aussi positifs. C'était vraiment une chouette journée.

Avant de commencer cette séance du Conseil général, je souhaite brièvement revenir sur la conférence du samedi 30 novembre 2024 à Châbles, sur la villa romaine de la Baumaz, présenté par M. Frank Fischer. Son exposé fascinant sur la villa romaine, remet une fois de plus l'accent sur le patrimoine riche dont nous disposons, mais aussi sur l'importance de le conserver pour comprendre l'histoire et en tirer des informations pour nous et les générations à venir. J'estime qu'un soutien de la politique à tous les niveaux est de l'intérêt public pour ce genre de dossier. Petite parenthèse : si vous avez effectivement des informations sur ce site archéologique, n'hésitez pas à contacter M. Fischer. Au niveau du bureau nous avons ses contacts.



Nous allons commencer la partie officielle et je vous prie de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables, si ce n'est pas déjà fait.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Janine Grandgirard, M. Alexandre Demierre et M. Ludovic Sauter.

Je remercie notre secrétaire du Conseil général, Mme Marlyse Dubey, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et vous informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCO). La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Je rappelle à tous les intervenants de bien vouloir vous exprimer au micro, de donner votre nom et de parler suffisamment fort et distinctement.

Maintenant, je prie tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever votre feuille de vote pour que les scrutateurs puissent procéder au contrôle des présences.

Présences : 27

Majorité : 14

Quorum atteint

Sont excusés ce soir les conseillers généraux Mme Pascal Arnold, M. Jérôme Poyet et M. Jörg Stauffacher. Au niveau du Conseil communal, M. Christian Cornioley et Mme Mary-Ann Hayoz sont excusés ce soir. Je remercie le reste du Conseil communal pour leur présence.

L'ordre du jour vous a été transmis avec la convocation et il est affiché à l'écran. Il ne sera par conséquent pas lu.

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 septembre 2024
2. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des passerelles à Cheyres
3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection du pont des Pointus
4. Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un robot tondeuse
5. Demande d'un crédit d'engagement pour des études hydrologique et pour la création d'une chambre de contrôle des sources de Vaularbel à Cheyres
6. Budget 2025
 - 6.1. Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements
 - 6.2. Budget de résultats : rapport de la commission financière
 - 6.3. Vote final du budget de résultats
 - 6.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
 - 6.5. Vote final du budget d'investissements
7. Réponse à la proposition de M. Florian Monney : entretien et arrosage des terrains de foot
8. Retour d'expérience sur la mise en place du concept de stationnement
9. Informations du Conseil communal



10. Informations du Conseil général

11. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote pour l'approbation du tractanda.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé par 27 voix.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 septembre 2024

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal lui-même ? Aucune

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Je demande aux Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le procès-verbal de lever la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 est approuvé par 27 voix.

2. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des passerelles à Cheyres

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Stéphane Delley, Conseiller communal, pour la présentation de l'objet.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Contexte : Depuis la 1^{ère} correction des eaux du Jura, la rive sud du lac de Neuchâtel est exposée à une érosion active. Chaque année, plus d'un hectare de marais et de zones alluviales d'importance nationale disparaissent par l'action des vagues. Par son orientation parallèle à la direction des vents dominants (la bise soufflant du Nord-Est et le vent soufflant du Sud-Ouest), c'est la rive la plus touchée par ce phénomène. Nos passerelles sont donc impactées directement pour ce phénomène. À la suite d'inondations en juillet 2021 et en décembre 2023, les passerelles actuelles exécutées en 2012 ont été fortement endommagées. L'accès est actuellement strictement interdit, bien sûr. En montant, l'eau a soulevé une partie des passerelles qui se sont retrouvées éparpillées et démantelées dans le marais.

Périmètre : Etant une zone protégée et en prenant compte des différentes contraintes telles que la faune, la flore et l'érosion, il a fallu trouver la bonne période pour effectuer les travaux. Vue la zone des passerelles et ses problématiques, notre choix s'est porté sur la Protection civile pour mener à bien ce



projet. Elle a déjà l'expérience de la dernière pose des passerelles en 2012 et met à disposition un grand contingent de personnes pour mener à bien les travaux.

Il a été vu et décidé en total collaboration avec la Grande Caricaie et le Canton que le tracé du chemin restera le même qu'avant pour respecter la nature et l'intérêt d'avoir les passerelles proches du lac pour une meilleure expérience.

La variante intermédiaire a été choisie pour son coût abordable et la possibilité de refaire à neuf une partie tout en gardant le reste des anciennes passerelles.

Point de situation : Les passerelles font environ 500m de long, les 170 premiers mètres seront remis à neuf, le reste sera remis en place uniquement. Le tracé depuis le pont des Pointus sera en ligne droite et la voirie fera un passage naturel entre les arbres. Il n'y a pas d'intérêt à remettre des passerelles à cet endroit. Il y a tellement d'érosion que l'on ne peut plus passer. On s'était renseigné pour savoir si on voulait mettre des passerelles à cet endroit, mais cela ne vaut pas la peine. On va simplement traverser le bois.

Le calendrier : Mars-novembre 2024, mise en place du projet. Cela a demandé beaucoup de travail avec des demandes à faire, notamment au Canton et à la Grande Caricaie. Nous nous sommes vus plusieurs fois sur place. Décembre 2024, demande d'un crédit d'engagement. Février-mars 2025, la livraison du matériel et la pose des pieux pour la fondation des 170 premiers mètres. Avril 2025, réfection des passerelles et mai 2025, ouverture des passerelles, c'est la date que je me suis fixé, mais cela dépend aussi de la météo. Mais si tout se passe bien, l'objectif est que fin avril-début mai, cela serait l'ouverture des passerelles.

La première phase de février-mars 2025, en détail, c'est la livraison du matériel, l'acheminement au bord du lac du matériel sur les différentes zones de stockage. Bien sûr, il n'y a pas de route qui va jusque là-bas, il faut une machine spéciale pour amener le matériel; et la fondation de la première partie des passerelles et le fonçage des pieux en chêne.

La deuxième phase, en avril, c'est la PC qui vient sur place, la construction de la première partie et la réfection des passerelles.

M. Stéphane Delley détaille ensuite les coûts :

Matériel	CHF	31'122.43
Travaux	CHF	26'825.65
Transport et divers	CHF	11'000.00
TOTAL HT	CHF	68'948.08
TVA 8.1%	CHF	5'584.80
TOTAL TTC	CHF	74'532.88
ARRONDI	CHF	74'600.00

Le financement se fera par emprunt en cas de liquidités courantes insuffisantes avec un taux d'intérêts de 2% et l'amortissement est prévu sur 10 ans.

M. Stéphane Delley demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

M. le président remercie M. Delley et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

La commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2024 pour étudier cette demande. M. Stéphane Delley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Nous devons réaliser ces travaux pour redonner une vie à ce bord du lac et à notre tourisme. Nous remercions la commune de regarder avec notre assurance pour les indemnités qu'ils peuvent nous octroyer pour



ce cas de sinistre. La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 74'600.00 (TTC) financé par un emprunt.

M. le président remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Yves Chanez, Conseiller général, souhaite savoir si la hauteur des passerelles va rester identiques ou sera plus haute en cas de crue. Il souhaite également connaître le prix de la réfection de 2012.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal, répond qu'il ne connaît pas le prix de la réfection en 2012. Concernant la hauteur, elle sera un tout petit peu plus haute, mais il n'est pas possible de beaucoup surélevé, car sinon il est nécessaire de mettre des barrières.

M. Sébastien Cantova, Conseiller général, demande si des subventions avaient été obtenues en 2012 et s'il est possible d'en obtenir pour ce projet.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal, ne sait pas si la commune avait reçu des subventions en 2012, mais cela ne semble pas être le cas. Il ajoute qu'il y a une contribution de maximum CHF 25'000.00 éventuellement possible de la Mobilière en partenariat avec Suisse-Rando, dans le cadre de leur politique sociétale.

M. Erwin Balimann, Conseiller général, demande si les passerelles sont prévues pour les personnes à mobilités réduite. Il a reçu ce printemps le magazine FORTE, qui traitait d'un concept de chemin en forêt pour les chaises roulantes. Il serait intéressant, selon lui, de prendre contact avec les créateurs de ce chemin pour obtenir des idées.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal, prend note de la remarque et reprendra éventuellement contact avec M. Balimann pour plus de détails.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour la réfection des passerelles à Cheyres pour un montant de CHF 74'600.00 sont priés de lever la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit est acceptée par 27 voix.

3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection du pont des Pointus

Avant l'entrée en matière, M. le président demande à MM. Carrard et Fontana, Conseillers généraux, de se récuser en raison de leurs éventuels intérêts professionnels. Il les remercie pour leur transparence à ce sujet et indique que le Bureau a pris la décision de demander la récusation.

Le président donne la parole à M. Stéphane Delley, Conseiller communal, pour la présentation de l'objet.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Contexte : Cela fait 60 ans que nous empruntons le pont. A ces débuts en bois, la passerelle est devenue en acier au fil du temps. Afin de permettre les travaux de dragage du port, le pont a dû être enlevé temporairement. Lors de ces travaux, il a été constaté que les culées en béton avaient bougées,



phénomène probablement dû à la présence du castor qui nous donne bien du fil à retordre et bien évidemment au temps et à l'érosion. Avec ce projet de réfection, il est question d'améliorer l'accès tout en préservant l'écosystème et en minimisant l'impact environnemental. La structure sera également conçue pour s'intégrer au mieux dans le paysage naturel.

Périmètre : Après l'évaluation de la nécessité du pont, de ses impacts potentiels sur l'environnement et l'obtention des différentes autorisations et permis de construction, le nouveau pont devra répondre aux problématiques actuelles qui sont l'érosion et les futures crues. En analysant les différentes variantes, matériaux et formes, nous avons opté pour une structure en bois qui sera légèrement plus haute et plus longue que l'ancien pont. Il y aura également un décalage des culées pour la pérennité de celui-ci dans le temps.

Les objectifs sont d'améliorer l'accessibilité entre les deux rives, une réduction du temps de trajet pour les usagers, soutenir le développement local et régional, offrir une infrastructure sécurisée pour le passage des piétons, réduisant ainsi les risques d'accidents, minimiser l'impact sur la faune et la flore, être conçu pour résister aux intempéries et à l'usure et améliorer l'expérience des visiteurs dans la réserve de la Grande Carrière.

Le planning : avril-novembre 2024, mise en place du projet et aujourd'hui, la demande de crédit. Ensuite, il n'y a pas vraiment de date, car cela dépend des demandes de permis en cours, mais l'objectif est qu'en début d'année les travaux aient lieu pour pouvoir utiliser le nouveau pont au printemps 2025. Le but est que les passerelles et le pont soient terminés à peu près en même temps.

M. Stéphane Delley détaille ensuite les coûts :

Démolition (anciennes culées)	CHF	7'000.00
Culées en béton	CHF	48'500.00
Passerelle bois	CHF	79'000.00
Honoraires ingénieur	CHF	25'000.00
Les divers et imprévus	CHF	16'300.00
TOTAL HT	CHF	175'800.00
TVA 8.1%	CHF	14'239.80
TOTAL TTC	CHF	190'039.80
ARRONDI	CHF	191'000.00

Le financement se fera par emprunt en cas de liquidités courantes insuffisantes avec un taux d'intérêts de 2% et l'amortissement est prévu sur 5 ans.

M. Stéphane Delley présente également un plan du pont tel que projeté et précise que le nouveau pont sera plus haut que l'ancien.

Il demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

M. le président remercie M. Delley et donne la parole à la commission financière pour son rapport

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

La commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2024 pour étudier cette demande. M. Stéphane Delley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous sommes peu convaincus que le pont soit fait en bois à 100% sans sous-structure métallique. De plus, nous aurions aimé avoir une deuxième variante en structure métallique afin de comparer les prix. Avec la variante proposée, nous demandons à avoir les coûts d'entretien annuel. En ce qui concerne le projet, nous devons effectuer ces travaux afin de rendre à nouveau l'endroit plus attrayant pour les



citoyens et les touristes. La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 191'000.00 (TTC) financé par un emprunt.

M. le président remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Sébastien Cantova, Conseiller général, demande pourquoi une construction en bois a été retenue, ainsi qu'un comparatif des variantes au niveau des coûts de construction et d'entretien.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal, demandera au bureau d'ingénieurs pour obtenir les éventuels coûts d'entretien, mais sur le principe, il ne devrait pas en avoir, notamment sur les premières années. Concernant le choix des matériaux, il explique que le Conseil communal a fait ce choix notamment en raison des coûts.

M. Sébastien Cantova, Conseiller général, souhaite tout de même avoir un comparatif précis des coûts selon les matériaux, ainsi que les avantages et inconvénients de chaque variante.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic, ajoute que, comme il s'est occupé de ce projet à son début, il avait demandé des offres métal et bois. Les montants étaient similaires. Le projet présenté ce soir n'est pas basé sur des offres, mais sur un prix fixé par le bureau d'ingénieurs. Le Conseil communal a retenu l'offre bois, car elle s'intègre beaucoup mieux dans le paysage. Une visite récente de la Commission fédérale de la nature a démontré qu'ils voulaient le moins possible de métal sur le bord du lac. Le choix du bois se justifie donc pleinement. Ce projet est actuellement basé sur le calcul du bureau d'ingénieurs et non pas sur des offres et il n'y a pas de prestataire encore défini.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour la réfection du pont des Pointus pour un montant de CHF 191'000.00 sont priés de lever la main.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit est acceptée par 25 voix.

Les personnes récusées réintègrent la séance.

4. Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un robot tondeuse

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Stéphane Delley, Conseiller communal, pour la présentation de l'objet.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Contexte : Voilà bien des années que la commune s'occupe de tondre le gazon des terrains de football. La commune s'agrandit, le personnel de la voirie a de plus en plus de tâches à effectuer. La tonte des 3 terrains de football prend environ un jour et demi par semaine pour notre équipe. La voirie utilise actuellement un tracteur tondeuse. Celui-ci n'est bien sûr pas remis en question, il sera encore utilisé pour diverses tontes de terrains dans la commune. Pour venir aider notre équipe de voirie, notre choix s'est donc porté sur l'achat d'un robot tondeuse. Une location de l'appareil ne serait pas du tout rentable sur la durée.



Points positifs : C'est bien sûr une bonne solution pour s'affranchir de la tâche de la tonte; le robot travaille de façon autonome; il réduit l'empreinte écologique par rapport à la tondeuse thermique classique; la technologie actuelle permet de saisir les paramètres à distance avec une application, nous avons eu une machine en prêt et nous l'avons testé. Une application sur le Natel permet de contrôler à distance. La capacité de tonte est jusqu'à 75'000 m²; la machine est équipée de 5 têtes flottantes et d'une largeur de travail de 100 cm; elle peut opérer le dimanche sans risquer de gêner les voisins les plus proches; l'aspect de la pelouse est rapidement amélioré et pour finir, cette technique naturelle permet de ne plus ramasser l'herbe et fortifier le gazon.

M. Stéphane Delley détaille les frais annuels actuels pour un total de CHF 26'600.00. En comparaison, les frais annuels du robot sont de CHF 2'490.00. Il précise que la base en béton et l'emplacement de stockage seront réalisés par la voirie. Il détaille également le planning qui prévoit une mise en fonction au printemps 2025.

M. Stéphane Delley décrit ensuite les coûts :

Robot	CHF	32'223.89
Matériel	CHF	1'800.00
Divers et imprévus	CHF	500.00
TOTAL HT	CHF	34'523.89
TVA 8.1%	CHF	<u>2'796.43</u>
TOTAL TTC	CHF	37'320.32
ARRONDI	CHF	37'400.00

Le financement se fera par les liquidités courantes et l'amortissement est prévu sur 5 ans.

M. Stéphane Delley demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

M. le président remercie M. Delley et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière

La commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2024 pour étudier cette demande. M. Stéphane Delley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Ce projet nous permettra d'économiser CHF 16'630.00 par année et d'avoir une personne de plus pour s'occuper à l'entretien de la commune. La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 37'400.00 (TTC), financé par les liquidités communales.

M. le président remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Ludovic Sauter, Conseiller général demande si ce genre de robot est utilisé par des communes de la région et si une réflexion a été faite par rapport aux jeunes qui vont jouer sur les terrains en journée et soirée.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal, répond qu'il faudra voir comment cela sera géré avec les jeunes et que beaucoup de communes utilisent ce genre de robot et en sont très contentes. Il précise que l'avantage pour nous est de libérer du personnel.

M. Yves Chanez, Conseiller communal, demande si le robot tondra les 3 terrains.



M. Stéphane Delley, Conseiller communal confirme que le robot pourra tondre les 3 terrains, qu'il est dirigé par GPS, il se dirigera seul entre les terrains.

M. Yves Chanez, Conseiller général, souhaite encore savoir si d'autres offres ont été demandées.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal, répond par l'affirmative. Il précise également que des offres pour plusieurs robots ont été demandées. Mais que plusieurs robots impliquent plus de changements de lames et plus de problèmes.

M. Patrick Pillonel, Conseiller général, bien que favorable au projet, trouve qu'il faut ajouter environ une quinzaine d'heures mensuelles, représentant environ CHF 6'000.00 de travaux de voirie dans le tableau comparatif, car il y aura encore des travaux tels que le débroussaillage à effectuer.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal, est d'accord avec cette remarque. Il y aura toujours quelques travaux d'entretien à effectuer.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote .

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour l'achat d'un robot tondeuse d'un montant de CHF 37'400.00 sont priés de lever la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit est acceptée par 27 voix.

5. Demande d'un crédit d'engagement pour des études hydrologique et pour la création d'une chambre de contrôle des sources de Vaularbel à Cheyres

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, pour la présentation de l'objet, M. Cornioley étant excusé.

M. Fabien Monney, Syndic

Comme annoncé par M. le président, Christian étant excusé, j'ai la lourde tâche de vous présenter son dossier. Vous avez de toute façon reçu un message complet concernant cette demande de crédit d'étude et je le remercie d'avoir préparé les quelques slides qui vont suivre. En préambule et pour rappel, la consommation de la commune avoisine les 170'000 m³. Il est intéressant de voir qu'en 2019, nous étions vendeur d'eau pour 95'000 m³ et qu'en 2023, malheureusement, nous devons acheter 110'000 m³ d'eau. Il faut également savoir que les sources de Vaularbel produisent environ 170 l/min, soit un potentiel de 89'000 m³ par année. Pour rappel, nous avons fait des recherches d'eau avec un sourcier. Nous avons prospecté à Châbles, notamment au Crêt et dans le verger de Châbles. Les résultats étaient que nous avons peu de débit, des profondeurs relativement faibles et pas mal de risques de nitrates, car des champs se trouvent à proximité. Finalement, nous avons retenu de ne pas aller plus loin dans ces recherches, nous avons privilégié de refaire nos captages et améliorer les sources existantes qui sont non-polluées, d'où la demande de ce soir.

Contexte : Actuellement, l'eau potable des sources de Vaularbel est injectée directement dans le réseau, ce qui n'est pas autorisé, on doit passer par un système d'UV. La législation nous oblige, en tant que distributeur à garantir un tel dispositif. Question eau potable, on a un PIEP (plan des infrastructures en eau potable), c'est le plan stratégique de développement, qui prévoyait au départ de raccorder les



sources de Vaularbel directement dans le réservoir de Cheyres. Une étude de faisabilité/coûts a été réalisée. Elle étudiait les avantages et inconvénients entre la pose d'une conduite, donc entre les sources de Vaularbel et le réservoir, et la création d'un ouvrage directement à proximité des sources pour nous éviter finalement de creuser 927m dans les routes, les parcelles, le vignoble où il y a notamment des murets en pierre sèche. Pour la petite histoire, la première étude pour la faisabilité faisait plus de 2 millions. Les résultats de cette étude ont mis en lumière les difficultés du tracé et les surcoûts qu'engendrait la variante proposée par le PIEP. LE PIEP est un plan qui vit, on n'est pas obligé de faire exactement ce qu'il dit. C'est une projection, une stratégie. Le Conseil communal a décidé d'abandonner cette recommandation pour privilégier la création d'un nouvel ouvrage à proximité des sources de Vaularbel.

Un plan présenté, extrait du PIEP, montre les sources des Vaux et celles de Vaularbel. On peut également voir le puit du Moulin, qui est hors service.

L'idée du PIEP était de prendre l'eau de la source des Vaux, de l'injecter dans la source de Vaularbel, de prendre également l'eau du puit du Moulin et par une conduite qui traverse les vignes de l'injecter dans le réservoir de Cheyres. Finalement, ce n'est pas ce qui sera fait, on voit que la conduite à travers les vignes n'est pas privilégiée et sera abandonnée. C'est donc aux sources de Vaularbel qu'on envisage de faire une nouvelle chambre de captage et de contrôle.

Afin de mettre en œuvre un ouvrage qui nous permette de nous mettre en conformité, ainsi que d'augmenter notre capacité d'extraire de l'eau potable, il est clair qu'il faut mener des études, nous n'avons pas la compétence de le faire sans cela. Il nous faut une étude hydrologique et une étude pour la mise en œuvre de l'ouvrage lui-même. Pour ce faire, nous devons nous coordonner avec différents services de l'Etat, le secteur est assez difficile :

- Le SEn, section lacs et cours d'eau, parce qu'on a le ruisseau de Vaularbel qui est enterré, mais qui est là. Nous avons des distances à respecter, l'Espace Réservé aux Eaux.
- On a la route qui est tout près. On doit aussi voir avec le Service de la protection des eaux, notamment en tenant compte de l'évacuation des eaux du Chemin des Coûtes, qui est tout le temps inondé, il y a passablement de ruissellement qui arrive. L'idée est de travailler intelligemment et de faire une réfection globale, avec le passage des collecteurs sur la parcelle 5305.
- Le SEn, en lien avec les PIEP, qui est un document qui est déposé auprès du SEn.
- Le service des forêts, vu que nos ouvrages qui seraient dans la forêt et un passage serait sur la parcelle 5606, qui est celle qui longe le petit chemin en goudron qui relie le chemin des Coûtes à la route de Vaularbel.

Le périmètre : c'est l'étude hydrogéologique des sources de Vaularbel, l'étude pour créer une chambre de liaison avec les conduites et bien sûr toute la coordination du projet.

Le planning : c'est la demande de crédit ce soir pour la phase d'étude. Au printemps, on va réaliser les études et faire un appel d'offres et en automne 2025, on reviendra vers vous pour une demande de crédit pour la phase de réalisation et l'objectif est de réaliser les travaux au printemps 2026.

M. Monney décrit ensuite les coûts :

Etude hydrogéologique	CHF	16'500.00
Etude de l'ouvrage	CHF	30'000.00
Séances de coordination	CHF	6'500.00
Divers	CHF	<u>5'000.00</u>
TOTAL HT	CHF	58'000.00
TVA 8.1%	CHF	<u>4'698.00</u>
TOTAL TTC	CHF	62'698.00
ARRONDI	CHF	63'000.00



Le financement se fera par emprunt en cas de liquidités courantes insuffisantes avec un taux d'intérêts de 2% et l'amortissement est prévu sur 10 ans.

M. Fabien Monney demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

M. le président remercie M. Monney et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière

La commission financière s'est réunie en date du 13 novembre 2024 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Depuis le temps que nous parlons de ces sources à Cheyres, nous devons réaliser ce crédit d'étude. La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 63'000.- (TTC), financé par un emprunt.

M. le président remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour des études hydrologique et pour la création d'une chambre de contrôle des sources de Vaularbel à Cheyres d'un montant de CHF 63'000.00 sont priés de lever la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit est acceptée par 27 voix.

6. Budget 2025

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

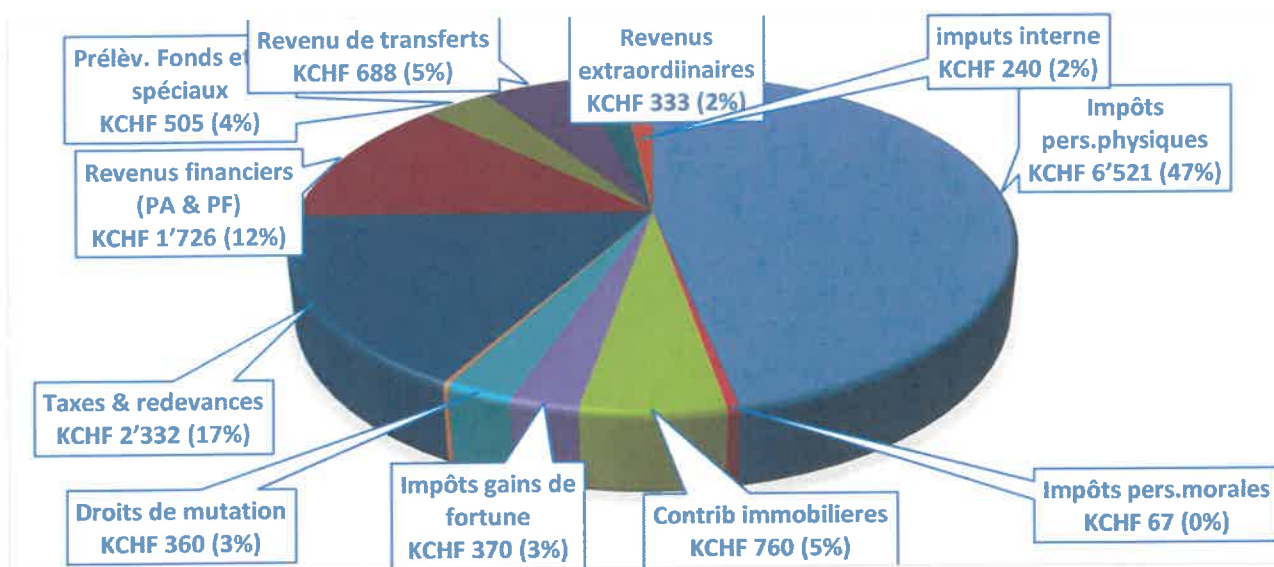
6.1 Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements

Le président donne la parole à M. Philippe Rapo, Vice-syndic, pour la présentation générale des budgets de résultats et d'investissements.

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

Comme d'habitude, l'établissement du budget 2025 est basé sur les comptes de l'année 2023, sur le budget 2024, ainsi que la communication des charges liées.

Comme l'année passée, je ne vais pas vous présenter chaque point du budget, car je l'ai déjà présenté à mes collègues, aux membres de la commission financières et à la séance de préparation du Conseil général. Par contre, j'aimerais vous présenter quelques graphiques pour vous montrer quelques différences entre les budgets 2024 et 2025.



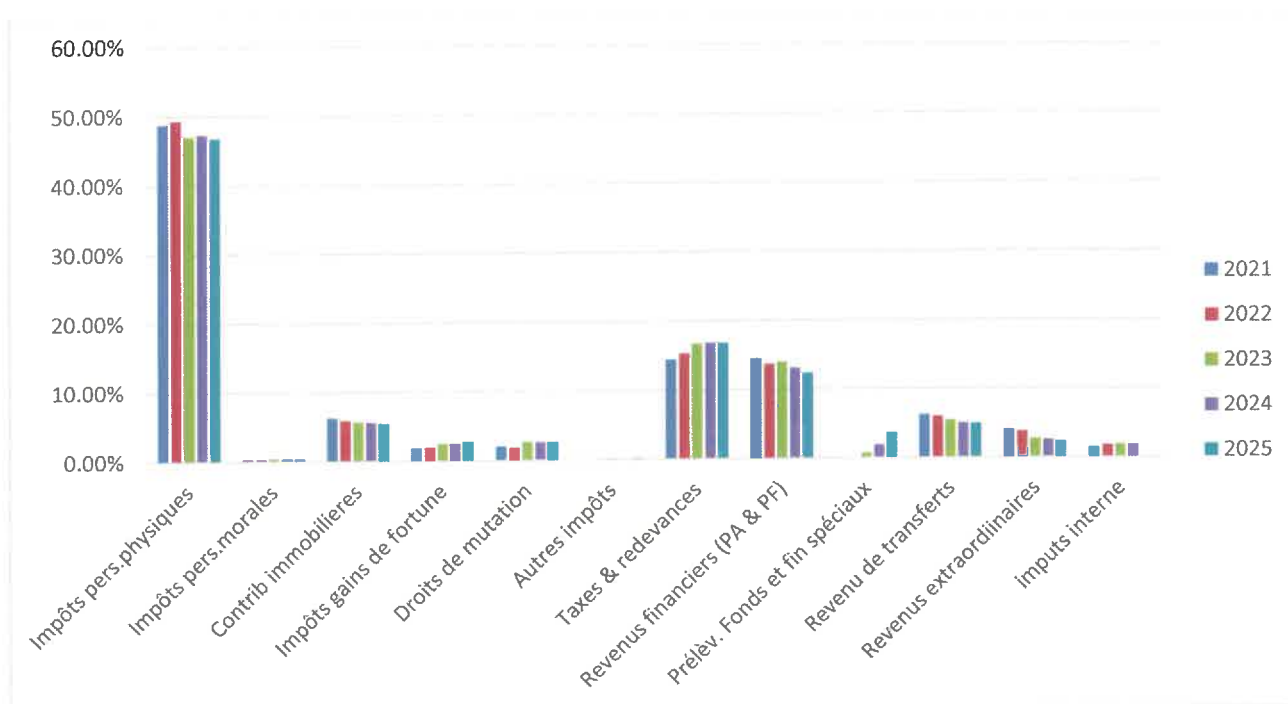
Malgré une augmentation du budget de CHF 900'000, la part des impôts sur les personnes représente toujours le 47%, soit une augmentation de CHF 355'000 basée sur les estimations de l'Etat.

Les autres impôts directs comme la contribution immobilière, l'impôt sur les gains de fortune et les droits de mutation restent à 11% de nos revenus et sont de loin pas négligeables puisqu'ils représentent un montant de CHF 1'490'000. Les revenus de notre patrimoine financier et administratif diminuent d'1 % par rapport au total du budget, car le montant des locations est quasiment identique à 2024. Il est difficile de pratiquer des augmentations de loyer étant donné les contraintes exigées par la loi.

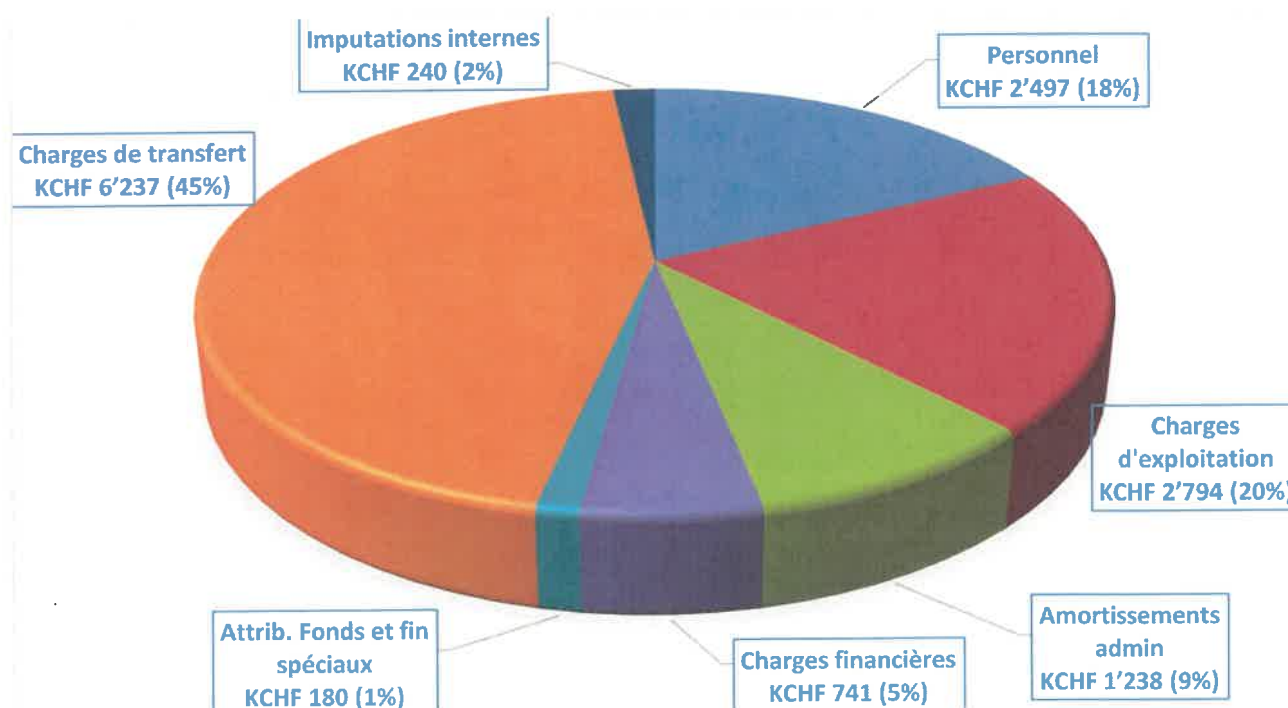
Le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux passe de 1 à 4%, soit une augmentation de CHF 251'000 qui s'explique par le prélèvement supplémentaire de CHF 206'000 sur le fonds de rénovation des ports et CHF 45'000 sur les financements spéciaux eau potable et eaux usées.

Il est à relever qu'au bilan le 31 décembre 2023, le fond spécial eau potable et équilibre du compte se monte à CHF 1'752'000 et que le fond spécial eaux usées et équilibre du compte se monte à CHF 492'000.

Le constat que l'on peut faire c'est une stabilité des différentes sources de nos revenus dans le temps selon le slide suivant.

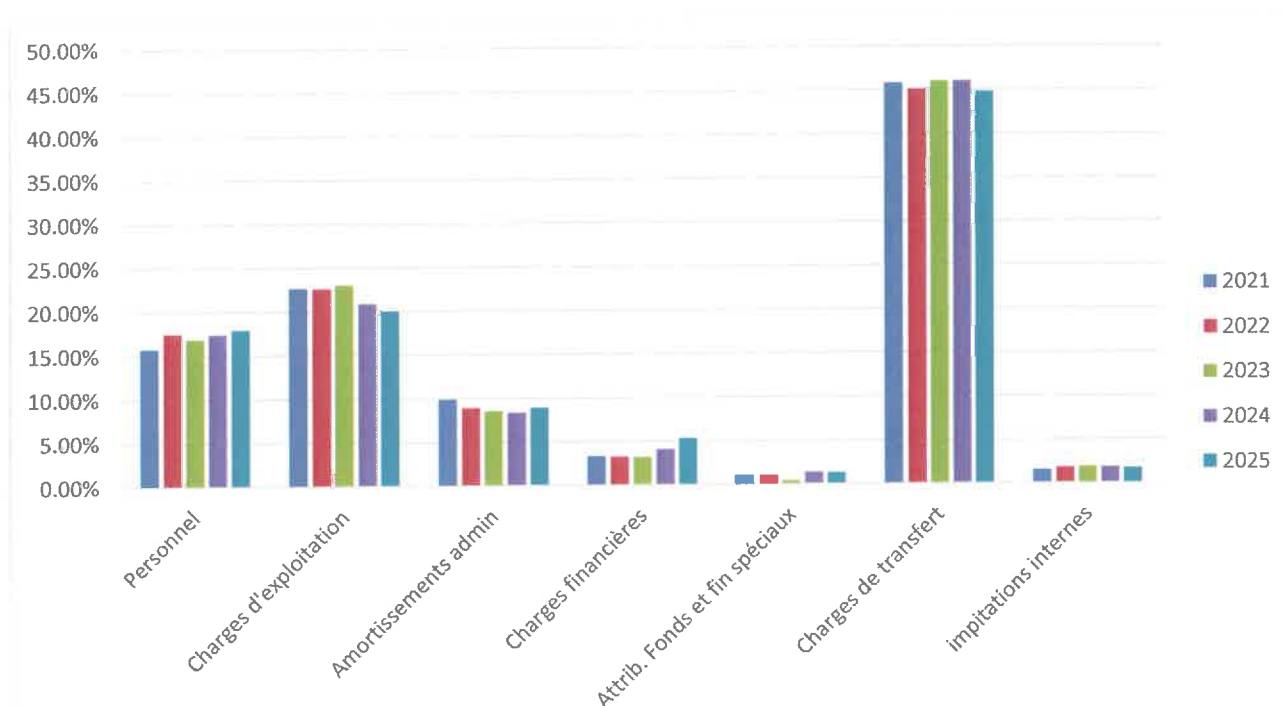


On voit sur les 5 dernières années que les sources de financement sont effectivement stables. Le pourcentage du budget concernant les revenus des impôts est en très légère baisse comme les revenus financiers et de transferts et sont compensés par une légère hausse des taxes et redevances et des autres impôts.

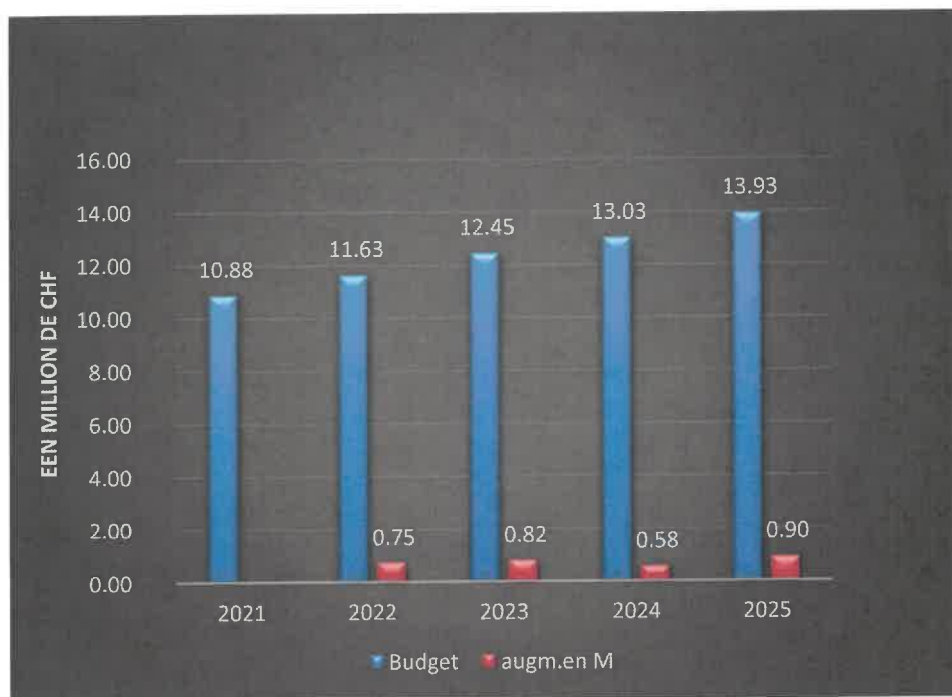


Le budget des charges se monte à CHF 13'000'000. Avec ce fromage, on remarque la part prédominante des charges liées qui se montent à CHF 6'200'000, soit 45% du budget. Les charges du personnel sont toujours importantes à 18%. Plusieurs investissements se sont terminés en 2024 et l'on remarque, de ce fait, une bonne augmentation des amortissements qui se montent en 2025 à CHF 1'238'000. Les

charges d'exploitation ont très peu augmenté et ne suivent pas linéairement l'augmentation du budget. Les charges financières ont par contre augmenté fortement de CHF 210'000 représentant une augmentation des travaux d'entretien du patrimoine financier. L'attribution aux fonds et financements spéciaux se montent toujours à CHF 180'000 et représente le fonds de rénovation CHF 86'000 pour les ports et CHF 42'000 pour les bâtiments du patrimoine financier. Le solde représente CHF 52'000 d'attribution spécial au maintien de valeur pour l'approvisionnement en eau. Dans le slide suivant, vous allez découvrir comme pour les revenus l'évolution dans le temps de charges budgétaires depuis 2021.



Ce slide nous confirme une augmentation légère mais continue des charges du personnel qui passe de 15.78% en 2021 à 17.93% en 2025. Comme informé dans le slide précédent, les charges d'exploitation sont passés de 22.69% du budget total en 2021 à 20,06% en 2025. Et c'est bien la fin de plusieurs projets qui explique l'augmentation des amortissements.



Sur ce tableau, nous remarquons une évolution constante du budget qui est passé de CHF 10'880'000 à CHF 13'930'000 en 5 ans, soit une augmentation de CHF 3'050'000 ou 28%. On pourrait se poser des questions quant à cette augmentation importante depuis 5 ans mais tant que les recettes sont en adéquation avec nos charges, je suis confiant dans l'avenir avec nos budgets qui sont plus ou moins équilibrés.

Et maintenant passons au budget des investissements 2025. Comme pour le budget d'exploitation, nous n'allons pas passer le budget poste par poste étant donné que vous les avez également tous déjà reçus. Étant donné que nous avons finalisé beaucoup de projets en 2024, il ne reste à ce jour que 6 investissements qui ne sont pas encore terminés que nous avons reportés dont la finalisation du MEP, l'optimisation de l'éclairage public et l'optimisation énergétique du centre sportif. Pour les 22 nouveaux investissements prévus qui pourraient vous être soumis en 2025, on trouve dans les projets de plus de CHF 100'000, CHF 474'000 pour le dragage du grand port, CHF 170'000 pour la réfection et la rallonge de la digue Est, CHF 100'000 pour la réfection du chemin piétonnier, CHF 191'000 pour la réfection du pont des Pointus, CHF 210'000 pour la rénovation du stand de tir de Cheyres et CHF 700'000 pour la rénovation de la grande salle de Châbles.

Les budgets détaillés d'exploitation et d'investissements 2025 ont été présentés à la commission financière le 12 novembre ainsi qu'à la séance de préparation du Conseil général du 21 novembre. Lors de la présentation à la commission financière, j'étais accompagné de M. François Guerry, notre administrateur des finances.

Un tout grand merci de votre attention.

6.2 Budget de résultats : rapport de la commission financière

M. le président remercie M Rapo pour la présentation de cet objet et donne la parole à la commission financière pour son rapport

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

La commission financière s'est réunie en dates des 12 et 13 novembre 2024 pour étudier le budget de résultats 2025. M. François Guerry, Boursier communal et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget de résultats 2025. Ils



ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation. M. Philippe Rapo nous informe que les salaires ont été à nouveau ventilés dans les différents départements à juste titre et nous fait part d'une augmentation générale dans les salaires mais une diminution dans les salaires temporaires. Grâce à ces engagements, nous diminuons également les contrats de maintenance qui seront repris partiellement par la commune. Il nous informe également que la commune a repris la gestion des boissons de l'USL. D'une manière générale, les charges augmentent de 8 à 14% dans chaque département par rapport à 2023 hormis les rubriques "Trafic et télécommunications" et "Economie publique" où nous sommes à 28-30% d'augmentation. Certaines augmentations sont dû au fait que nous avons de nouveaux amortissements à cause des différents projets terminés. Les revenus sont quant à eux augmentés de manière générale à 5%. Nous avons analysé les charges liées, nous passons de CHF 5'035'000 en 2023 à CHF 5'409'000.- pour 2025 soit une augmentation de 7%. Nous désirons que la commune se réunisse avec les communes fribourgeoises afin de dire Stop à ces augmentations et démontrer que cela nous pèse drastiquement notre résultat. Dans la rubrique "Administration générale", une forte augmentation de 60% des cotisations au niveau des associations des communes fribourgeoises. Dans cette même rubrique, nous demandons que le Conseil Communal nous transmette un détail du compte "Prestations pour système informatique" avec un budget de CHF 61'000. Après analyse, nous pouvons voir que le budget 2025 s'apparente au budget 2024. Nous remercions à nouveau la commune d'avoir fait l'effort de travailler le budget et de nous présenter un budget équilibré malgré ces augmentations de charges liées. La commission financière remercie le travail du boursier. La commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget de résultats 2025 avec les remarques.

M. le président remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le président** passe au vote.

6.3 Vote final du budget de résultats

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de résultats lèvent la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget de résultat 2025 est accepté par 27 voix.

6.4 Budget d'investissements : rapport de la commission financière

M. le président donne la parole à la commission financière pour son rapport sur le budget d'investissements.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière

La commission financière s'est réunie en dates des 12 et 13 novembre 2024 pour étudier le budget d'investissements 2025. M. François Guerry, Boursier communal et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté le contenu du budget d'investissements 2025. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation. Le budget 2025 prévoit des investissements d'un montant de CHF 4'100'000 sans compter les recettes de CHF 60'000. Nous nous retrouvons avec 6 reports de projet ce qui représente CHF 1'075'000, donc 27% du budget d'investissements 2025. Nous n'avons rien d'autre à rajouter sur ce budget. La commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget d'investissements 2025.

M. le président remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.



M. Erwin Balimann, Conseiller général demande plus d'informations sur le chapitre 7960 Agenda 21 – Rendre le terrain de de la Rochette à l'agriculture. Il s'agit d'un site pollué qui ne nécessite pas d'assainissement. Il semble hypocrite de le rendre à l'agriculture.

M. Fabien Monney, Syndic, répond que selon la réponse du Canton, ce terrain est une surface d'assolement qui doit être utile à l'agriculture. C'est donc ce que la commune va faire.

La parole n'étant pas demandée, **le président** passe au vote.

6.5 Vote final du budget d'investissements

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements lèvent la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget d'investissements 2025 est accepté par 27 voix.

7. Réponse à la proposition de M. Florian Monney : entretien et arrosage des terrains de foot

Y a-t-il une remarque quant à l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole à M. Stéphane Delley, Conseiller communal, pour la présentation de l'objet.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Pour rappel, voici les demandes de M. Monney :

- *Etude de l'impact sur la suppression pur et simple de l'arrosage. (Se renseigner vers d'autres communes qui n'arrosent pas. Cela existe tout près de chez nous).*
- *Etude sur un arrosage partiel. C'est-à-dire uniquement le terrain principal et pas sur les terrains d'entraînement.*
- *Etude sur la possibilité de prendre l'eau d'arrosage dans le lac.*
- *Etude sur l'utilisation de robot pour la tonte des terrains.*

En préambule, l'arrosage d'un terrain de football est un aspect essentiel de son entretien, car il permet de maintenir la qualité de la pelouse et d'assurer de bonnes conditions de jeu. Une pelouse bien arrosée favorise la croissance d'un gazon dense et homogène, tout en évitant les zones sèches qui peuvent affecter la qualité du jeu et causer des blessures aux joueurs. Pour commencer sur la question de l'utilisation de robot pour la tonte des terrains, une fiche de projet vous est présentée ce soir.

Concernant l'arrosage, il y a une première solution avec un système "intelligent" permettant d'économiser l'eau. Il coûte environ CHF 40'000.00. Une deuxième solution est de pomper l'eau du lac. Nous avons un préavis oral du Service de l'environnement, mais l'infrastructure et les frais de pompage sont conséquents, environ CHF 100'000.00.

La troisième solution est de réactiver le puit, ce qui demande l'achat d'un nouveau système d'arrosage en remplacement du système actuel récemment acheté, sans compter la remise en état du puit. La capacité du puit n'est pas démontrée et l'investissement est disproportionné.

D'après M. Gaëtan Maendly, président actuel de l'US Cheyres-Châbles-Font et d'autres présidents de clubs voisins contactés, il n'y a pas de sens d'arrêter l'arrosage du terrain. Avec 2 équipes en actif et plusieurs équipes de juniors au club, il faut un gazon qui tienne la route. Relevons que le manque d'eau entraînerait également des maladies. Il a aussi été évoqué la demande d'une offre pour un terrain synthétique. C'est plus cher à l'entretien et coûterait environ CHF 1'000'000.00 sur 5 ans.



Suite à une année particulièrement pluvieuse, nous n'avons pas pu tester les mesures d'économie d'arrosage et proposons de tester les mesures d'économie lors d'une prochaine année sèche. Entre autres; la suppression de l'arrosage des terrains d'entraînement et la réduction de l'arrosage du terrain principal.

Pour conclure, aucune volonté de supprimer l'arrosage des terrains n'est à l'ordre du jour.

M. le président remercie M. Delley pour la présentation. Il passe la parole à M. Florian Monney, Conseiller général, auteur de la proposition.

M. Florian Monney, Conseiller général

Tout d'abord merci pour l'étude et le robot. Je peux comprendre que la suppression pure et simple de l'arrosage peut poser problème. Par contre, je suis vraiment déçu, car j'ai l'impression que cela n'a pas été poussé très loin dans l'étude en se disant que c'est plus simple de conserver l'eau potable pour arroser. Aujourd'hui, on vient de voir qu'on a revoter un petit crédit pour une étude pour traiter de l'eau, on sait que l'eau potable va coûter de plus en plus cher, on l'a déjà augmenté aux citoyens. Je trouve quand même dommage que l'on traite de l'eau pour qu'elle soit potable pour simplement arroser du gazon. On est à quelques centaines de mètres du lac et au niveau du lac quasiment. Premièrement, je sais que c'est réalisable, mais peut-être pas dans notre cas. D'une manière simple, on n'a pas besoin d'aller chercher l'eau dans le lac, il suffit de creuser à côté, on a du terrain communal. On creuse un espèce de lac artificiel, dès qu'on sera au niveau du lac, l'eau va venir naturellement. Ensuite, c'est juste une pompe pour la mettre sous pression pour arroser. Et même si cela coûte quand même, je pense que sur le long terme, uniquement éthiquement, cela serait quand même intéressant. Même si cela doit coûter CHF 100'000. J'imagine qu'on va arroser ces terrains encore pendant des décennies. Pour moi, je suis déçu que l'on bâcle ça un peu simplement. Je ne sais pas si on a un résultat, vu que maintenant il y a un compteur qui a été posé. Le peu qu'il a fallu arroser cette année, si on a déjà les chiffres ?

M. Stéphane Delley, Conseiller général répond que l'on n'a pas les chiffres et comme il a beaucoup plu, il fallait attendre une année sèche pour analyser les données.

M. Florian Monney répond que vu qu'il y a maintenant un compteur, on peut déjà voir la consommation. Il réitère sa déception.

M. le président ouvre la discussion à tous les membres du Conseil général.

M. Patrick Pillonel, Conseiller général

Pour répondre à Florian et appuyer Stéphane, on sait qu'à Cheyres l'arrosage des terrains est fait pour le sport, pour les jeunes et cela représente 4-5 mois par année. On sait aussi que dans les 2 villages, il y a pas mal de fontaines qui sont raccordées directement au réseau et là l'eau ne sert pas pour les jeunes, mais va directement au lac. Juste en-dessous de chez moi, il y a une fontaine qui fait environ 10l/min. Cela fait 14'000 l/jour, donc 14 m³. Cela fait 10'000 m³ par année qu'on envoie au lac, de l'eau du réseau. Donc je pense qu'avec le foot, on sera 10 fois moins que cette fontaine et ce n'en est qu'une. Il faut aussi réfléchir dans ce sens-là.

8. Retour d'expérience sur la mise en place du concept de stationnement

Y a-t-il une remarque quant à l'entrée en matière ? Aucune.

M. Cornioley étant excusé, **M. le président** donne la parole à M. Philippe Rapo, Vice-syndic, pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

En l'absence de M. Cornioley ce soir et comme j'avais commencé ce concept avec lui en 2021, je vais vous présente le travail du groupe de travail. Le groupe de travail du retour d'expérience (REX) s'est réuni en date du 22 novembre dernier, ce groupe est composé de Christian Cornioley, Bernard Pochon, Guy Delley, François Guerry et Laetitia Bersier. Commençons par un petit rappel du contexte : Suite à la mise à jour de notre PAL (plan d'aménagement local), le Conseil communal devait établir un concept de stationnement pour l'ensemble du territoire communal. Le bureau Urbasol, entreprise œuvrant en aménagement du territoire et urbanisme a rendu son rapport détaillé sur le concept de stationnement. Ensuite, le règlement de police a été validé par le Conseil général en date du 22 mai 2023. Quant au règlement sur le stationnement des véhicules et l'hivernage des bateaux, il a été accepté par le Conseil général le 4 décembre 2023.

Voici un résumé des forces et des faiblesses constatés sur l'ensemble du territoire pour ces 5 mois de mise en œuvre. Nous rentrerons en détail par secteur plus loin. Commençons par les forces :

- *Il n'y a plus de voitures ventouses et moins de parking sauvage, voire plus du tout.*
- *La signalisation est claire.*
- *Nous favorisons la mobilité douce pour les trajets de courte distance.*
- *Nous avons amélioré l'offre en stationnement pour les visiteurs en période estivale.*
- *Nous avons réussi à valoriser et sécuriser l'espace public et répondu aux besoins de l'activité économique et sociale de la Commune.*
- *Enfin, nous disposons d'un outil de gestion de stationnement.*

Les enjeux du concept de stationnement sont donc atteints.

- *Il y a néanmoins quelques faiblesses à soulever, qui pour certaines ont été résolues durant la saison; par exemple la possibilité de payer une place de stationnement sur plusieurs jours.*
- *Notre personnel communal a malheureusement subi les plaintes et réclamations des divers utilisateurs. Un tout grand merci à eux pour leur excellent travail !*
- *Quelques points encore sont à améliorer; le manque de souplesse du concept de stationnement lors des manifestations villageoises notamment.*
- *Soulevons également la forte résistance des utilisateurs lors de la mise en application du concept de stationnement et du manque de communication claire de la Commune, la communication n'a pas été pro-active ! Soulignons que nous attendions le feu vert du Canton pour la date de la mise en application et qu'elle changeait chaque jour !*
- *Nous avons encore les "zones de non droit" à régler, il s'agit pour Châbles des places de stationnement à la Rue de la Chapelle 26 et pour Cheyres des places de stationnement à la route d'Yverdon devant le bâtiment de l'AES, de la cour d'école, de la place gravier à côté de l'administration communale et de la rampe au-dessus de la Gare.*

Voilà pour les faiblesses. Nous allons citer maintenant les forces et faiblesses plus détaillées pour chaque secteur. Commençons par Châbles.

- *Très peu de retours, c'est que tout est clair et compris.*
- *Grâce à l'installation de nouveaux panneaux de signalisation, il n'y a plus de camping-cars garés sur la place de Bonnefontaine.*
- *Soulevons une légère résistance des enseignants de Châbles qui se sont vus amendés suite au non-respect du disque de stationnement.*

Passons maintenant à Cheyres – le centre sportif :

- *Pour les forces, les places sont régulièrement disponibles, plus de voitures ventouses et amélioration de la fluidité.*
- *Les sociétés sportives ont joué le jeu (merci !) et mettent désormais un concept de stationnement spécifique à la zone lors de leurs manifestations, c'est satisfaisant.*

Continuons aux parkings sous-la-Gare, la zone payante :



Pour commencer avec les forces;

- *les places sont régulièrement disponibles, plus de voitures ventouses et amélioration de la fluidité.*
- *Nous n'avons pas observé de report de place, c'est-à-dire, de parcage sur les trottoirs, dans les champs, etc.*
- *La gratuité pour les habitants a été apprécié.*
- *L'autofinancement a été assuré.*

Quant aux faiblesses, rappelons :

- *le manque de compréhension des usagers s'ils souhaitaient rester plusieurs jours stationnés sur ces parkings (comme déjà indiqué, ce point a été réglé durant la saison estivale),*
- *la non-privatisation des parkings lors d'événements particuliers par exemple, lors de mariage, baptême, anniversaire, etc.*
- *On nous a également reporté du manque d'indication pour situer les horodateurs.*
- *La signalisation durant la saison d'hiver est à améliorer.*
- *Nous devons également revoir le nombre de places mises à disposition durant cette basse saison (actuellement 26 places sur le parking C uniquement).*

Continuons autour de la grande salle :

- *Comme pour toutes les autres zones, les places sont régulièrement disponibles, plus de voitures ventouses et amélioration de la fluidité.*
- *Il y a toujours à disposition des places de stationnement, pour les parents qui viennent amener et chercher leurs enfants à l'école ou à l'AES.*
- *Pour les clients qui se rendent à l'administration communale, c'est une belle image !*

Relevons les quelques faiblesses :

- *le parking derrière la grande salle, zone de 11 heures est rapidement complet.*
- *Les zones de non droit devront être corrigées, notamment lors des lotos, enterrements pour ne citer qu'eux.*
- *Devant la grande salle, la durée de stationnement de 2 heures semble trop courte.*

Nous avons reçu un seul cas de réclamation via un avocat concernant ce nouveau concept de stationnement. Quelques usagers du port ont mandaté cet avocat pour faire part de leur mécontentement suite à la suppression de la privatisation du parking A et C. Réclamation qui a fait l'objet d'une réponse de la part de notre avocate. Nous ne rentrerons pas dans les détails de la réponse, mais soulignons les points principaux, à savoir qu'auparavant 94 places étaient prévues dans les parkings A et C pour les locataires du port alors que le port compte 386 plaisanciers.

Les parkings sous-la-gare offrent plus de 289 places de stationnement sans compter les 76 places autour de la grande salle. Les mandants revendiquaient également un droit acquis qui n'est pas applicable. Cette transaction a coûté un peu moins de CHF 2'000.00. Un des mandant (qui ne possède pas de contrat de bail pour le port) souhaitait rencontrer le Conseil communal pour discuter de la situation. Le Conseil est resté ferme du fait qu'un avocat était dans la boucle. La réponse de notre avocate était claire et confirmait que nous étions dans nos bons droits. Nous tenons à souligner qu'une attention particulière a été menée sur ce parking A et qu'il a été constaté qu'il a été plein que deux fois durant la saison estivale; durant Festi'Cheyres et durant une journée des entrepreneurs. De plus, la Commune a fait installer deux places de dépose minute à l'entrée de la route du port afin que les locataires du port puissent en bénéficier pour charger ou décharger leur matériel.

Dernière chose, nous venons de recevoir un courrier du Club Nautique Cheyres, daté de mercredi passé et que nous avons reçu vendredi, concernant plusieurs questions, dont 2 au sujet du parking, demandant de revoir notre position. Un accusé de réception leur a été envoyé ce jour et nous traiterons leur demande ultérieurement.

Passons maintenant à l'analyse financière. De juillet à septembre, le nombre de transactions enregistrés est de 11'784, représentant un montant encaissé de plus de CHF 33'802.50. En cash : 4'779 transactions, ce qui représente 41 % des usagers, pour une recette de CHF 9'610.00. Via les



applications (easypark, parkingPay) : 7'005 transactions, ce qui représente 59 % des usagers, pour une recette de 24'193.00. Pour les autres rentrées financières, il y a eu au total plus d'une centaine d'abonnements saisonniers souscrit. Concernant les charges, la location et maintenance des horodateurs a coûté plus de CHF 6'000.00 tandis que la surveillance des parkings CHF 10'000.00. Finalement, cette activité a généré en 2024, un bénéfice brut de CHF 28'000.00.

Les points cités ci-dessous sont plutôt des sujets à traiter, des réflexions à mener pour optimiser et améliorer la gestion opérationnelle:

- *Redéfinir les zones de fermeture en hiver pour tous les parkings sous-la-gare, pensez aux restaurateurs notamment*
- *Clarifier les concepts lors des manifestations aux grandes salles (Cheyres et Châbles) lors des lotos, enterrements, salon bien-être, etc.*
- *Etablir la règle pour les parcs à longue durée, y compris pour les habitants qui bénéficient de la gratuité et les véhicules d'entreprise*
- *Communiquer à la population le REX dans le prochain Cheyres-Châbles Info*
- *Travailler / clarifier les zones de non droit*

Christian Cornioley tient encore à préciser que le capitaine du port a fait un énorme travail pour l'hivernage des bateaux, des solutions vont être mises en application pour la prochaine saison. A ces débuts, l'application du concept était mitigée. Tous les objectifs fixés dans la fiche de projet ont été atteints et nous sommes satisfaits de cette première année d'application.

M. le président remercie M. Rapo pour ces explications et ouvre la discussion.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général, souhaite savoir comment cela se passe pour les habitants qui utilisent des véhicules d'entreprise domiciliés dans une autre commune.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal, répond que comme il l'a dit précédemment, le groupe de travail devra se pencher sur ce point.

M. Florian Monney, Conseiller général, a constaté que les parkings ont été fermés le 1^{er} octobre, soit juste 10-15 jours avant la Fête des Vendanges, ces parkings étaient donc considérés comme non-utilisables. Il demande si cela sera changé.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal, répond qu'à nouveau cela fait partie des points à traiter.

9. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'Exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

Nous arrivons au bout de l'année 2024, c'est juste le temps des remerciements. Ceux-ci vont en premier lieu à l'ensemble du personnel communal, ainsi qu'à nos partenaires qui ont fourni, comme à l'accoutumée, un travail impressionnant et de qualité. Je souhaite également remercier chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour les échanges, leur travail et leur engagement indéfectible tout au long de l'année écoulée. Merci à vous, membres du Conseil général, pour la fructueuse collaboration. Votre soutien et vos décisions nous ont permis de mener à bien, ensemble et pour l'avenir, une multitude de dossiers plus passionnants les uns que les autres.



Et pour terminer je vous souhaite, à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, de magnifiques fêtes de fin d'années et me réjouis de vous retrouver plein d'enthousiasme en 2025, pour la dernière ligne droite de la législature !

M. Philippe Rapo

- **La Faucardeuse** : a été livrée, mais malheureusement trop tard pour en profiter pleinement sur 2024.
- **Gestinerie 4.0** : on est en place avec les nouvelles cartes, qui font office de porte-monnaie virtuel et donne accès aux différents services dont la nouvelle compacteuse. Le Groupe E va s'attaquer maintenant à la mise à jour des infrastructures électriques dans les différents pontons.
- **Le nouveau règlement des Ports** : a été revu et est partie au Canton pour consultation. On devrait vous le soumettre pour approbation en 2025.
- **Le projet de Rénovation des petits ports** : est toujours en cours. Mme Janine Grandgirard, la présidente de la ComAPP vous en parlera sûrement dans les divers.
- **La Réfection de la digue Est** : est gérée par la société Biol Conseil qui a réalisé tous les relevés nécessaires et est en train de développer le projet qui devrait vous être présenté en 2025. Je pense que la réalisation sera en 2026.
- **Le débarcadère** : notre commune et les communes fribourgeoises qui ont un débarcadère, avons une réunion ces prochains jours avec le Canton et le Directeur de l'Union Fribourgeoise du Tourisme concernant le financement de ce genre d'infrastructures.
- **Site internet** : Vu que nous avons notre nouvelle identité visuelle, notre administration peut mettre en place le nouveau site internet qui devrait être prêt pour la fin mars 2025. Concernant les coûts informatique dont la commission financière a parlé tout à l'heure (CHF 61'000.00), notre boursier a déjà remis à la commission le détail de ce montant.
- **Dragage du grand port** : devrait vous être présenté courant 2025 pour une réalisation l'hiver 2025-2026.
- **Les études concernant les travaux anti-érosion** : gérées par la Grande Cariçaie, avancent tranquillement et une solution ainsi que sa réalisation devrait se passer en 2025, je l'espère.

M. Christian Cornioley, par M. Bernard Pochon

- **Le chantier : Chemin Pré-de-la-Vigne** : La réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres est terminée. L'ouvrage a été réceptionné le jeudi 7 novembre 2024. A noter : la qualité des travaux, le professionnalisme des maîtres-état et l'excellente collaboration avec les habitants du quartier durant les travaux qui ont duré 190 jours. Le décompte final est en cours et vous sera présenté lors d'une prochaine assemblée.
- **La zone 30 à Cheyres** : C'est un projet validé par le Conseil général en 2020. Nous avons reçu le permis de construire ! La réalisation des 3 zones est planifiée pour le printemps 2025 sous la houlette de l'équipe technique communale. La modification de la signalisation au carrefour du Moulin sera réalisée dans les meilleurs délais.
- **L'éclairage public** : en lien avec l'investissement validé par le Conseil général. La 1ère étape, qui consiste à la mise en place d'une coupure généralisée sur l'ensemble du territoire de 00h00 à 5h30, est effective depuis le 1^{er} novembre 2024 sur l'ensemble du territoire. A noter que la zone de la gare CFF aura un horaire spécifique suivant l'arrivée et le départ des trains et les passages pour piétons resteront allumés. Le village de Châbles appliquait déjà des coupures nocturnes. La 2^{ème} étape, qui consiste à remplacer les dernières lampes à décharges par du LED, débutera dès la mi-février.

M. Bernard Pochon

- **Culture – sports – loisirs**

- **Jumelage** : La Brasucade nous a rendu visite le week-end de la Toussaint afin de préparer le 25e anniversaire du Jumelage. Les invitations pour les officiels sont parties et les habitants pourront s'inscrire au cours de l'hiver.
- **Grandes salles** : Nous avons déjà revu les contrats de locations et repris la gestion des boissons des salles communales. La vaisselle des salles était dépareillée et plus en quantité suffisante. Les salles seront donc équipées de vaisselle neuve et en quantité suffisante d'ici la fin de l'année et un beamer sera disponible pour les locataires dans chaque salle. Cela évitera de faire des transferts de vaisselles et de louer de la vaisselle lorsqu'il y a de grandes manifestations. Nous avons également harmonisé les pratiques de commande, d'état des lieux et d'inventaire dans les 2 salles. Avec la nouvelle équipe de conciergerie, l'occupation et la location des salles devraient satisfaire les utilisateurs.
- **Fête nationale** : Après de nombreuses années passées à animer le village, les Diablotins se sont éteints. Comme il organisaient traditionnellement le 1er août à Châbles, j'appelle toutes les sociétés et les particuliers intéressés à reprendre cette organisation de prendre contact avec moi. Ce sera l'occasion de revoir le périmètre et le concept de la fête.
- **Pumptrack** : Comme vous l'avez certainement remarqué, le pumptrack est de retour derrière la grande salle de Cheyres jusqu'à fin janvier. On a pu préserver quelques places à 10h de stationnement. Si l'hiver est aussi clément qu'au début de l'année, il connaîtra sûrement un grand succès.
- **Santé - social**
 - **CSU-nvb** : Grande année pour le Centre d'Urgences et de Secours du Nord Vaudois Broye. La nouvelle base de départ à la sortie Yverdon sud a été inaugurée au début novembre et les transferts hospitaliers qui étaient assurés par des sociétés privées ont été internalisés depuis cet été.
 - **Commission Senior** : La commission senior a toujours autant de dynamisme. Son groupe WhatsApp compte plus de 60 abonnés. Hormis les activités déjà proposées, des ateliers informatiques ont été réalisés avec l'aide de la Jeunesse. Intergénérationnel toujours, la confection de biscuits de Noël avec les écoles. L'année prochaine sera marquée par la présentation de conférence sur le thème de la mémoire.
 - **Dîner des aînés** : A la demande de la commission senior, le dîner des aînés se déroulera comme auparavant un dimanche du début de l'année. Les seniors de la commune sont donc invités le 12 janvier prochain pour se retrouver autour d'un bon repas.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous invite à nous retrouver lors d'une fenêtre de l'Avent.

M. Stéphane Rey

Je profite de l'occasion de saluer M. Christian Morel, du bureau technique, qui nous fait l'honneur d'assister à la séance. Je remercie également les membres de la commission d'aménagement pour tout le travail tout au long de l'année et l'excellente collaboration.

- **MEP** : le 14 novembre dernier, nous avons eu une journée de dialogue, où les différents projets ont été présentés aux membres du collège d'experts, tant professionnels que politiques. Je remercie ces personnes pour leur travail. Actuellement, les résultats de ce travail sont encore confidentiels, ils vous seront présentés en temps voulu, lorsque le projet sera bouclé.
- **Renouvellement de la mensuration officielle de Cheyres-Châbles (lot 6)** : durant les prochains mois la mensuration officielle du secteur Châbles devra être renouvelée. Le but de cette opération est d'améliorer la qualité des données de mensuration. En effet, les valeurs actuelles se basent sur la digitalisation des mesures effectuées dans les années 70. Ces travaux concernent uniquement le secteur de Châbles, à l'exception du périmètre de l'autoroute. A Cheyres, les propriétaires parcellaires ne sont pas concernés, car ces tâches ont déjà été effectuées. A la suite d'un appel d'offres, les mesures ont été adjugées par le Conseil d'Etat au bureau Grivel Géomètres à Estavayer.

Les travaux sont à la charge de la Confédération et du Canton. Ils démarreront de suite et dureront tout l'hiver. Chaque propriétaire foncier recevra prochainement un courrier postal les informant de la démarche. Tous les points limites seront recherchés, les constructions seront également relevées. Le géomètre et ses collaborateurs se rendront ainsi sur les propriétés, cela est autorisé par la loi. Les propriétaires sont invités à dégager les points limites afin de les rendre visibles et d'éviter des dégâts. L'accès à l'intérieur des bâtiments n'est pas requis. Conformément à la loi, ce projet offre la possibilité d'effectuer des simplifications et des rectifications. Les réunions d'immeubles seront possibles sans frais pour les propriétaires. Le rétablissement des points limites n'est pas prévu, mais sur demande et à leurs frais, les propriétaires pourront demander un abornement. A la fin de la procédure, une enquête publique, probablement en automne 2026, permettra d'entériner la mensuration. Toutes questions en relation avec la procédure seront à adresser uniquement au géomètre adjudicataire par courriel ou par courrier. Dans le courrier d'information que les propriétaires fonciers recevront prochainement, les adresses électroniques, postales ainsi qu'un numéro de téléphone seront communiqués aux différents propriétaires.

Je vous remercie également pour la bonne collaboration tout au long de l'année, ainsi que mes collègues du Conseil communal et je vous souhaite de bonnes fêtes.

M. Stéphane Delley

- **Déchetterie :** *Je vous ai fait un planning de l'entretien de la déchetterie. Ce planning fait également suite au questionnaire adressé aux citoyens. On a remarqué qu'ils tenaient à cette déchetterie. C'est le moment de faire quelques changements et d'améliorer certaines choses. Comme vous l'avez constaté, en novembre-décembre, il y a eu un contrôle des cartes, qui a fait pas mal parlé. On a posé une bâche devant la déchetterie et les gens ont compris qu'ils devaient venir avec cette carte. Il y a eu des avis négatifs, car on n'a pas fait trop de pub et les gens n'étaient pas au courant. Mais c'était un peu le but, on voulait surprendre les tricheurs, qui ne venaient pas de la commune. Il y a 2 semaines, je suis moi-même allé faire le contrôle avec M. Cornioley, que je remercie au passage. Nous avons fait les contrôles de 9h30 à 11h30 et avons eu de bons retours. Les gens étaient contents et réceptifs. C'est donc à refaire. On ne va pas aller chaque week-end, mais c'est à refaire. En janvier-février 2025, on a mis au budget de rénover la cabane et les sanitaires, car ils sont dans un état pitoyable. Il n'y a jamais rien qui a été fait. Le plancher est pourri, les toilettes sont hors service, le lavabo, le chauffe-eau, tout est à changer. Ne soyez donc pas étonné en janvier qu'il y ait des travaux. On va également sécuriser la rampe en posant des panneaux, il y a des trous parfois entre les bennes. En février-mars 2025, on souhaite prendre un étudiant ou un senior pour faire les contrôles quelques fois dans l'année. M. Bargiel, le responsable de la déchetterie, n'a pas le temps de faire ces contrôles. Si vous connaissez quelqu'un, on peut en discuter après. Au printemps 2025, il y a la discussion de poser soit un céder le passage, soit un panneau à la sortie. On se rend compte qu'il y a de plus en plus de trafic, il y aura encore des immeubles après, cela va créer beaucoup de passage. A voir ce que l'on met. Il y a déjà un dos d'âne à la sortie, mais à voir ce que l'on fait. Les 2 autres points sont à discuter : il y a le remplacement du grillage qui fait tout de même 160m et de la haie. On voit qu'ils sont un peu fatigués. Il n'y a pas d'urgence à les changer, mais dans ce cas, je reviendrai vers vous pour demander un crédit. Et en 2025, voire 2026, pourquoi pas faire une modification d'horaire ? C'est en discussion. On se rend compte qu'il y a de plus en plus de monde et que les horaires actuellement mis en place ne sont plus adaptés. C'est en discussion.*
- **Bilan toilettes sèches :** *Après les quelques mois d'utilisation de ces toilettes sèches, je vous ai mis quelques chiffres d'entretien. La vidange devrait se faire environ 3-4 fois par année au prix de CHF 150.00 par intervention, donc CHF 600.00/an. Le papier de toilettes coûte CHF 6.00/pce pour un changement en moyenne chaque 2 mois, donc CHF 36.00/an. Le savon coûte CHF 13.00/pce pour un changement en moyenne chaque 2 mois, donc CHF 78.00/an. Le concierge (M. De Pippa) met environ 1 heure par mois pour le nettoyage et M. Gaillard contrôle le système 1 fois par mois.*



Le coût total sur année est d'environ CHF 714.00/an, auxquels il faut ajouter les 12 heures de nettoyage par an. En complément, il y a un retour positif de ces toilettes. Et bien sûr quelques points à améliorer : le devant des toilettes n'est pas terrible. Nous allons regarder en début d'année pour mettre des dalles, par exemple. L'ouverture de la porte laisse aussi à désirer, on va s'en occuper.

Mme Mary-Ann Hayoz, par M. Bernard Pochon

Réponse à la question de M. Nicolas Riedo : *Nous nous sommes rencontrés les TPF et moi-même le mercredi 30 octobre pour une vision locale. Ce jour-là, effectivement nous avons constaté qu'il y avait des erreurs à corriger du côté des TPF. Le bus des primaires arrive avec 4 minutes d'avance. Ce qui fait que le bus bloque le passage durant l'attente de ces 4 minutes. Les TPF ont réagi directement puisqu'ils ont fait une information aux chauffeurs afin qu'ils arrivent juste pour charger et repartir. Nous avons aussi vu que le bus en question ne s'arrête pas à l'arrêt prévu à cet effet mais un peu plus haut. Après bien des mesures, des réflexions, nous sommes arrivés à la conclusion que dans l'attente de l'arrêt qui doit être modifié dans environ deux ans, les TPF ont fait une demande provisoire de faire un arrêt baignoire par des obstacles en plastique. M. Sakotic Michael a écrit au SPC afin de pouvoir mettre en conformité cet arrêt.*

10. Information du Conseil général

Y a-t-il une remarque quant à l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

Bureau du Conseil général – M. Patrick Castioni, président

Mme la Vice-présidente, Mme Laure Marti, a participé à l'assemblée des délégués du RSSBF et moi-même à l'Assemblée des délégués des écoles. Pour faire un résumé très sommaire, les budgets ont été acceptés et la rénovation du CO d'Estavayer est en pleine discussion. Le bureau du Conseil général a également participé à l'accueil des nouveaux citoyens lors de la Fête des vendanges. C'est toujours un moment intéressant et plein de plaisir à rencontrer ces personnes qui peuvent apporter leur pierre à l'édifice qu'est notre commune.

Commission financière – M. Daniel Chanez, président

Je tenais à remercier le Conseil communal, l'administration communale, ainsi que le boursier communal pour sa bonne collaboration durant toute l'année. Aussi un grand merci aux membres de la commission financière pour leur travail et leurs discussions constructives durant nos séances. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un grand plaisir de vous retrouver l'année prochaine.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez, président

L'activité 2024 a été un peu moins fournie que l'année passée. On a quand même eu quelques dossiers à traiter. Je voulais remercier les membres de la commission pour le travail effectué et la bonne collaboration que nous entretenons avec le représentant du Conseil communal, un grand merci à eux. Et j'espère pouvoir continuer comme cela l'année prochaine.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président
Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, présidente

Voici quelques informations, la ComAPP ne s'est pas réunie depuis le dépôt de notre second projet de rénovation des petits ports. Le dossier est toujours à Fribourg dans le service des forêts et de la nature



qui a sollicité l'avis d'experts de la Commission fédérale IFP (inventaire fédéral des paysages). Cette commission a étudié le dossier déposé sur FRIAC et a souhaité faire une vision locale des lieux. Le 13 novembre dernier, les services cantonaux, 4 experts de la Commission fédérale IFP, l'association de la Grande Caricaie, le Bureau Biol représenté par M. Simon Maendly, M. Philippe Rapo, M. Fabien Monney et moi-même pour la commune de Cheyres-Châbles avons fait une vision locale des 2 ports, les Pointus et le Safari. On a vraiment tourné dans tous les sens. Nous attendons une réponse sans doute en février 2025 pour je l'espère continuer notre projet.

11. Divers

Y a-t-il une remarque quant à l'entrée en matière ? Aucune.

M. Ludovic Sauter, Conseiller général

La commune a reçu 2 courriers de parents inquiets de la situation des écoles. Est-ce que vous pouvez nous donner un état de ces réflexions, de ces discussions ?

M. Fabien Monney, Syndic

C'est trop prématuré. On a reçu ces courriers tout dernièrement. On est en train de les étudier et on apportera la réponse qui convient.

Mme Séverine Pillonel-Pittet, Conseillère générale

Je parle au nom de concitoyens de Châbles qui demandent où en est le projet de la zone 30. Est-ce qu'il y a toujours un projet ou plus de projet ? Ou en est la volonté communale vis-à-vis de ça ?

M. Fabien Monney, Syndic

Une information sera donnée au printemps 2025 sur de l'avancement de cette zone 30, sur le dossier de la zone 30, secteur Châbles.

Mme Séverine Pillonel-Pittet, Conseillère générale

Stéphane, tu as dit que la carte n'était pas obligatoire pour le contrôle à la déchetterie ?

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Sur le principe c'est obligatoire, mais si tu ne l'as pas c'est pas grave pour les personnes connues de la commune. C'est donc bien de l'avoir en cas de contrôle.

Mme Séverine Pillonel-Pittet, Conseillère générale

Ce qui a été dit lors des contrôles, c'est que si on a pas la carte, on repart avec nos déchets, donc elle est obligatoire, la carte. Il ne faut pas avoir un double discours.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

Je rebondis sur ce qu'a dit Séverine. Au lieu d'engager un étudiant ou une personne âgée pour faire ce contrôle, est-ce qu'on ne peut pas récupérer les barrières qu'on avait anciennement sur les places de parc en bas et que chacun qui vient à la déchetterie doit passer sa carte pour ouvrir la barrière.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

On a effectivement pensé à ça. Mais c'est une problématique quand il y a beaucoup de monde. Il y a des véhicules jusqu'à la route et c'est compliqué. Oui, ça peut être une solution, mais quand tu as un très grand flux de personnes, par exemple le samedi matin, tu peux pas faire ça. Mais ça a été une solution à laquelle on a pensé.



La parole n'étant plus demandée, **M. le président** remercie les personnes présentes à cette séance. Il remercie chacun pour les débats constructifs et informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 10 mars 2025 à Châbles. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année et encourage chacun à participer aux différents événements qui auront lieu cet hiver.

Il invite chacun à partager le verre de l'amitié et clôt la séance à 22h04.

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale
Marlyse Dubey



Le président du Conseil général
Patrick Castioni

Cheyres, le 11 décembre 2024

Prochaine séance du Conseil général le lundi 10 mars 2025 à Châbles.